

*Discours de SAS Le Prince Albert II de Monaco
à la 4^{ème} Réunion des Parties contractantes
à l'ACCOBAMS
9 novembre 2010*

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les représentants des Parties,

Monsieur le Président du Comité Scientifique,

Mesdames et Messieurs,

Chers Amis,

Je suis particulièrement heureux de vous accueillir en Principauté à l'occasion de la 4^{ème} Réunion des Parties contractantes de l'Accord pour la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la Zone Atlantique Adjacente.

Les dauphins et les baleines sont des créatures qui, depuis des siècles, nous ont toujours fascinés et ont suscité tour à tour admiration, crainte, étonnement ou appât du gain. Ils ont grandement marqué nos civilisations et nos cultures, et nous avons tout naturellement développé envers elles une sympathie particulière. Mais vous le savez, de nombreuses activités humaines ont des impacts préjudiciables sur les cétacés entraînant le déclin rapide de leurs populations à travers les mers du globe.

Les mers de notre Région, si elles ne sont pas concernées par la chasse à la baleine, n'échappent cependant pas aux pratiques néfastes pour les populations de cétacés. C'est pourquoi il y a quatorze ans, des représentants de nos Pays se sont réunis, ici même en Principauté, pour adopter l'ACCOBAMS et l'ouvrir à la signature et à l'adhésion des Pays de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la Zone Atlantique Adjacente.

Aujourd'hui, 23 Pays sont Parties à cet Accord, entré en vigueur depuis une bientôt dix ans. Cette période de dix années a été consacrée à l'établissement de la structure de l'Accord et à l'élaboration de nombreux outils techniques nécessaires à la conservation des cétacés. Plusieurs lignes directrices, des plans d'action régionaux et nationaux ont été élaborés et adoptés. Les scientifiques, et en particuliers les membres du Comité Scientifique de l'ACCOBAMS, ont joué un rôle central dans ce processus, fournissant ainsi une base scientifique solide à la mise en œuvre de ce texte d'importance.

La dizaine d'années qui s'est écoulée a également été consacrée à mener des actions de conservation souvent dans un cadre de collaboration transfrontalière qui, avec l'assistance du Secrétariat de l'Accord, a bénéficié de l'appui technique et financier de plusieurs Pays.

Mais malgré tous ces efforts, l'état des populations de cétacés reste aujourd'hui préoccupant et nous avons encore des défis à relever ensemble, notamment en ce qui concerne les interactions entre certaines activités humaines et les espèces couvertes par l'Accord. Pour réussir à relever ces défis, il est important, comme le soulignent les scientifiques, de combler nos lacunes sur les connaissances scientifiques relatives à l'écologie et à la biologie des espèces des populations de cétacés, ainsi que sur l'impact des pressions et menaces qui pèsent sur elles.

Je voudrais à ce propos souligner l'importance de l'initiative soumise à cette Réunion concernant l'évaluation des populations de cétacés dans la zone de l'Accord. Cette initiative émane du besoin exprimé, à plusieurs reprises, par les scientifiques et par les instances responsables de la conservation des cétacés dans nos pays. Il est en effet essentiel de connaître les effectifs des populations de cétacés et leur répartition pour pouvoir mieux cibler les actions de conservation. Il s'agit d'un projet de grande envergure sur le plan scientifique et financier dont la mise en œuvre ne peut être retardée. Je saisi cette occasion pour lancer un appel aux Organisations Internationales et aux instances gouvernementales et non gouvernementales concernées pour qu'elles adhèrent à cette initiative et pour qu'elles y apportent l'appui financier nécessaire.

Mesdames, Messieurs,

En 2002, lors du sommet de Johannesburg, les Pays se sont fixé comme objectif de réduire la perte de la biodiversité à l'horizon de 2010. Force est de constater aujourd'hui que cet objectif n'est pas atteint, au contraire, le rythme actuel de perte de la biodiversité est sans précédent. Ce déclin global s'accélère et le Monde ne parvient pas à freiner le rythme inquiétant auquel les espèces animales et végétales disparaissent. Ceci a été souligné de façon très préoccupante par le Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique lors de la dixième conférence des Parties de la Convention, qui s'est tenue à Nagoya au mois d'octobre dernier et à laquelle j'ai participé.

Certes, quelques progrès ont été réalisés. Certes, une révolution des consciences est en train de se faire quant au lien entre la diversité biologique et le destin de l'Humanité. Mais il est évident qu'une nouvelle approche de l'utilisation que nous faisons des éléments constitutifs de la diversité biologique est nécessaire; approche qui permettra de mobiliser davantage les acteurs locaux, la société civile et les acteurs privés pour appuyer l'action du secteur public. Nous nous devons également d'ajuster nos modes de vie et d'y introduire plus d'harmonie avec la nature.

La préservation de la biodiversité n'est pas contraire au développement économique et social, elle est même la garantie de la durabilité du développement. Le rapport sur "L'économie de la biodiversité et des écosystèmes" (TEEB) a estimé que sans action, la perte de la biodiversité coûterait 7 % du PIB mondial d'ici à 2050.

A nous de nous engager dans les actions nécessaires. Car préserver les espèces et les écosystèmes de la planète de même que les bienfaits qu'ils apportent est crucial pour un développement durable.

Mesdames et Messieurs,

L'agenda de cette Quatrième Réunion des Parties de l'ACCOBAMS est particulièrement chargé. Comme le montrent les projets de Résolutions qui sont soumis à votre examen, il s'agit de faire passer notre collaboration à plus de réalisations concrètes et à une mise en œuvre plus active des outils techniques adoptés dans le cadre de l'ACCOBAMS. A cet effet, l'appui des Parties, des Organisations Internationales et des Partenaires de l'Accord est plus que jamais indispensable.

Mon Pays, qui a ardemment appuyé les phases de négociation et d'adoption de l'Accord, n'a eu de cesse, depuis lors, de lui apporter son soutien moral et financier. La signature de l'Accord de Siège qui aura lieu en marge de cette Réunion renforcera cet appui.

J'ai la solide conviction que l'action commune et concertée de tous les Pays est la seule voie pour assurer un état de conservation favorable pour les populations de cétacés, de leurs habitats et de la diversité de la vie sur notre Planète.

Je souhaite plein succès à vos travaux auxquels je reste particulièrement attentifs.

Je vous remercie.